



Flash Info | 29 juillet 2021

Volume 5 no 46

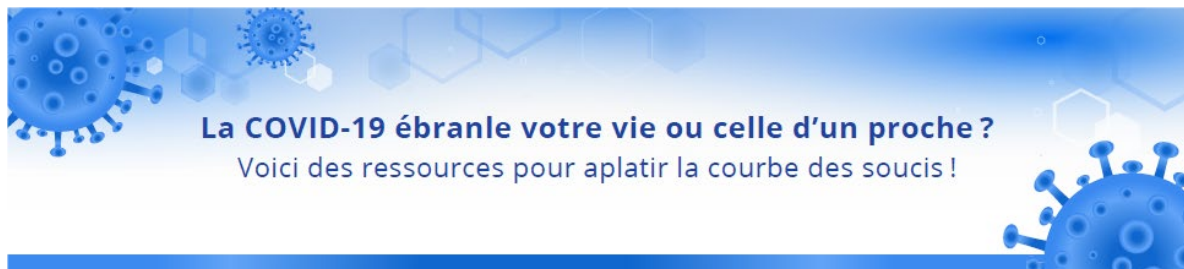
Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

Nathalie Côté, conseillère à l'information
Philippe Desjardins, conseiller à l'information
Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

Bonne lecture!



Collèges et Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Deux nouvelles ententes

Deux ententes sont intervenues entre le SPGQ et les représentants de l'employeur pour le personnel professionnel des collèges et celui de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPLPP). Voici les faits saillants.

Entente intersectorielle (collèges et INPLPP)

- 2 % d'augmentation par année.
- 1 % d'augmentation pour les personnes professionnelles aux échelons 1 à 9 au 1^{er} avril 2022.
- Versement pour le service effectué pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 : 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Cette

rémunération additionnelle est versée en un seul versement 30 jours suivant la signature de la convention collective.

- Versement pour le service effectué pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 : 0,33 \$ pour chaque heure rémunérée du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Cette rémunération additionnelle est versée en un seul versement à la paie précédant le 15 janvier 2022.
- Psychologues de l'INPLPP : la prime de rétention est adaptée et prolongée jusqu'au 30 septembre 2023. Elle sera de 4,1 % pour la personne salariée exerçant une prestation de travail rémunérée de 56 heures et plus et de moins de 70 heures par période de paie. Pour la personne salariée dont la prestation de travail rémunérée est de 70 heures par période de paie, la prime sera de 9,6 %.
- Personnes conseillères pédagogiques des collèges : le montant forfaitaire versé aux personnes conseillères pédagogiques des collèges situées au 18^e échelon est cotisable au régime de retraite pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et la date de signature de la convention collective, date à laquelle la mesure prend fin. Ensuite, le rangement 23 s'appliquera au titre d'emploi de conseiller pédagogique des collèges à partir de la date de la signature de la convention collective.

Entente sectorielle (INPLPP)

- Prime de responsabilité : la prime de coordination professionnelle est remplacée par une prime de responsabilité de 5 % pour les personnes salariées qui se voient confier la supervision et la responsabilité d'un groupe constitué d'au moins quatre personnes salariées.
- Supervision de stage : prime journalière de 2 % à la personne salariée des catégories 3 et 4 pour la supervision d'une ou de plusieurs stagiaires.
- Assurance-maladie : la contribution de l'employeur au régime de base d'assurance-maladie est triplée.
- Prime de milieu : elle est bonifiée pour atteindre 1467 \$ pour les personnes salariées affectées aux soins, à la réadaptation ou à la surveillance des usagers.

Entente sectorielle (collèges)

- Prime de responsabilité : prime de 5 % pour toute personne professionnelle chargée de coordonner et de superviser le travail d'un groupe constitué d'au moins quatre personnes, à compter du 1^{er} avril 2022.
- Prime de disponibilité : versement à la personne professionnelle une rémunération d'une heure au taux horaire prévu à son échelle salariale pour chaque période de huit heures de disponibilité, et ce, au prorata du temps de disponibilité requis.
- Classification : mise en place d'un comité interronde intersyndical pour procéder à l'actualisation de l'ensemble du plan de classification et évaluer la pertinence de créer ou non certains corps d'emploi. Le comité procédera également à la consultation prévue à la clause 6-2.02 pour les corps d'emploi suivants : analyste spécialisé en informatique (la création de ce corps d'emploi prendra effet le 1^{er} avril 2022) et conseiller en ressources matérielles.

Carrière au SPGQ

- [Deux postes de personnes conseillères à la vie syndicale](#)



Magazine *L'Expertise*

Le SPGQ : acteur social

Rappel - Le magazine [L'Expertise](#) est maintenant disponible en ligne!

Au menu, une foule de sujets sur le monde du travail et sur votre syndicat.



- Retour sur les actions et prises de position du SPGQ
- Divulgence obligatoire de la preuve au préalable
- Politique-cadre du télétravail : la position du SPGQ
- Bonnes pratiques en visioconférence
- La parité pour une plus grande justice sociale
- Lutte contre la violence conjugale et familiale
- Biais cognitifs inconscients
- Comité et Réseau des jeunes
- Vox pop : pourquoi s'impliquer dans son syndicat?
- Pour une relève dynamique et perspicace
- Comité de la diversité
- Le maintien de l'équité salariale
- Portrait d'un membre : Bruno Poulin expert-conseil en emploi de la force à l'École nationale de police du Québec (ENPQ)
- Bibliothécaires de l'État
- Intelligence artificielle : des enjeux à surveiller
- Coalitions et affiliations du SPGQ : un spectre de collaboration aux multiples facettes

Suivez le SPGQ sur les réseaux sociaux

Vous souhaitez être informé de nouvelles, d'offres d'emploi, d'événements et d'enjeux en lien avec le SPGQ? Vous souhaitez partager votre opinion et discuter avec d'autres membres? Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux!



Adhérez à la délégation syndicale du SPGQ!

Rappel – Vous travaillez dans un milieu sans délégation syndicale et vous accordez de l'importance à la représentation et à la défense des droits des membres? Qu'à cela ne tienne, car vous pouvez sans tarder grossir les rangs des mille déléguées et délégués du SPGQ exerçant un rôle majeur dans leur milieu de travail et au cœur des instances du syndicat.

Si vous constatez une détérioration de la qualité de vie dans votre milieu de travail, si vos collègues se plaignent d'être surchargés et que la partie patronale fait la sourde oreille à leurs doléances, vous pouvez contribuer au changement.

Comme déléguée ou délégué, vous pourrez :

- participer à l'organisation et à la représentation syndicale de votre unité de travail, de votre ministère ou de votre organisme;
- aider vos collègues qui vivent des problèmes liés à l'application de la convention collective ou à une mésentente;
- représenter votre unité de travail dans les instances syndicales du SPGQ.

Vous souhaitez en savoir plus avant de faire le grand saut au sein de la délégation syndicale du SPGQ ? Rien n'est plus simple en nous écrivant à actionmob@spgq.qc.ca.

Au plaisir de vous compter parmi les nôtres d'ici peu !

Congrès du SPGQ

Propositions de changement à apporter aux statuts et aux règlements

Rappel - Étant donné le report du congrès causé par la pandémie, la délégation se réunira en congrès du 6 au 9 avril 2022 à Québec. Comme à chaque congrès, les membres de la délégation définiront les orientations et la marche à suivre du SPGQ pour les prochaines années. Cette rencontre permettra des discussions, des débats et un partage d'informations pour établir la direction claire que devra prendre le SPGQ à l'avenir.

À cet effet, toute instance ou tout membre du congrès du SPGQ (délégué, délégué substitut, délégué suppléant) peut transmettre au secrétaire des propositions de changement à apporter aux statuts et aux règlements. Les propositions peuvent être transmises par la poste ou par courriel à adi.jakupovic@spgq.qc.ca. Elles doivent obligatoirement parvenir à Adi Jakupović, secrétaire du SPGQ, avant le 6 septembre 2021, à 16h30. Les propositions ainsi reçues seront inscrites dans un avis de motion qui sera envoyé à tous les membres du congrès au plus tard le 6 novembre 2021. Cet avis doit être transmis également à tout membre du SPGQ qui en fait la demande au secrétaire.

Comme le prévoient les statuts, toute proposition doit être appuyée par au moins 10 membres du congrès provenant d'au moins deux unités de travail, peu importe la section,

ou une résolution du conseil de section si la section compte moins de 10 membres du congrès, et ce, pour les sections basés dans les régions de Québec et de Montréal. Pour les autres régions, le nombre d'appuyeurs est d'au moins 10 membres du SPGQ.

À cet effet, un gabarit peut être utilisé pour faciliter la présentation. Il se trouve à l'adresse suivante sur le site internet du SPGQ : <https://spgq.qc.ca/evenements/congres-spgq/>.

Tout membre du SPGQ qui voudra proposer des modifications aux statuts et règlements devra contacter son ou sa délégué(e) qui se chargera obligatoirement de présenter sa proposition dûment appuyée au secrétaire du SPGQ dans les délais requis.

Les propositions de modifications aux statuts et règlements déjà reçues entre le 15 avril et 15 septembre 2020 jugées valides seront conservées. Donc, nul besoin de soumettre à nouveau des propositions déjà soumises et acceptées.

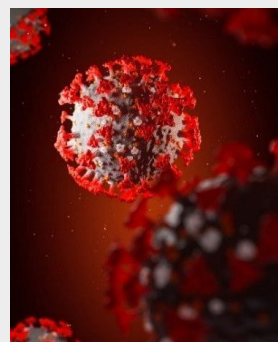
Coronavirus (COVID-19)

Le SPGQ vous informe

Rappel — La situation de la pandémie de coronavirus évolue très rapidement. Vous trouverez toute l'information dans notre [foire aux questions](#)

Elle est mise à jour au fur et à mesure que nous obtenons de nouvelles informations. Vous pouvez également consulter tous les bulletins Dernière heure diffusés à partir de cette page : <https://spgq.qc.ca/derniere-heure/>.

Finalement, vous pouvez suivre notre [page Facebook](#).



Bureaux fermés

Les bureaux du SPGQ sont actuellement fermés. Notre personnel est toutefois en télétravail et il continue de répondre à vos questions par téléphone et par courriel.

Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.



Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(MFFP) [Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs exhorte la population à respecter et à protéger les habitats aquatiques à Drummondville comme partout en province](#)

Vingt55, 21 juillet 2021

(CNESST) [De nombreuses lacunes constatées par la CNESST chez Viandes du Breton ce printemps](#)

Radio-Canada, 21 juillet 2021

(ARQ) [Explosion du nombre d'amendes pour des locations illégales](#)

Radio-Canada, 23 juillet 2021

(AMF) [70 000 \\$ de pénalités pour un récidiviste](#)

Finance et investissement, 26 juillet 2021

(ITHQ) [Gallea, un mariage entre réel et virtuel](#)

La Presse, 26 juillet 2021

[>> Consultez les archives des Flash-info](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

